



COMMUNAUTE ECONOMIQUE ET MONETAIRE DE L'AFRIQUE CENTRALE

POLE REGIONAL DE RECHERCHE APPLIQUEE AU DEVELOPPEMENT DES
SYSTEMES AGRICOLES D'AFRIQUE CENTRALE



ELABORATION DES DOCUMENTS ANNEXES DU PLAN STRATEGIQUE DECENNAL DU PRASAC (2025-2034)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT

Avril 2026



1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale (PRASAC) est une institution spécialisée de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Sa mission est de « faciliter la réalisation des activités de recherche visant la promotion du développement agricole durable dans les domaines des productions végétales, animales, halieutiques, forestières et de l'environnement dans l'espace CEMAC, et dont les résultats sont directement utilisables par les populations de la sous-région ».

Depuis plus d'une vingtaine d'années, le PRASAC mobilise des chercheurs des six pays de la CEMAC, pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets de recherche dans les domaines cités ci-dessus, participant ainsi à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans cette sous-région.

Pour s'adapter aux enjeux et défis de l'heure, l'institution a décidé de se doter d'un plan stratégique décennal qui devra désormais constituer le cadre d'intervention de ses différents domaines prioritaires et consacrer ses activités autour des thématiques communes et partagées avec l'ensemble de son partenariat technique et financier. C'est ainsi qu'une première réflexion a été menée par la Direction générale du PRASAC à l'issue de laquelle un document de base fut élaboré. Ce document de travail a été ensuite soumis aux SNRA des pays de la CEMAC pour recueillir leurs avis, les amendements, observations et corrections nécessaires. Un atelier régional de validation organisé à Douala (Cameroun) en fin janvier 2024 a couronné cette phase de validation technique. Au cours de cet atelier, les amendements des institutions nationales de recherche agricole des pays membres de la CEMAC ont été intégrés au document du plan stratégique. Avec l'appui de la FAO, le plan opérationnel quinquennal (2025-2029) a été préparé et validé par les mêmes experts pays. Lors de la consultation du Conseil scientifique du PRASAC, les honorables membres de ce Conseil ont recommandé au PRASAC d'adjoindre aux différents documents déjà disponibles une stratégie de communication, un guide de suivi-évaluation et un plan de sauvegarde environnementale et sociale.

C'est à ce titre que les présents termes de référence sont élaborés et précisent les missions, le profil, les attentes et d'autres détails importants qui se rapportent à la sélection d'un consultant devant proposer et à la finaliser les différents documents annexes du PSD PRASAC (2025-2034).



2. MISSIONS DU CONSULTANT

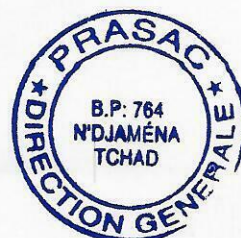
Les objectifs de la mission du consultant sont les suivants :

- Elaborer une stratégie de communication relatif au plan stratégique décennal du PRASAC organisant l'ensemble des actions prévues pour la diffusion, la promotion et l'acceptation du PSD du PRASAC ;
- Proposer un guide de suivi-évaluation qui décrit la méthodologie et l'approche pour le bon suivi de la mise en œuvre du PSD du PRASAC ;
- Préparer un plan de sauvegarde environnementale et sociale lié au PSD du PRASAC, garantissant la conformité aux normes environnementales et sociales, protégeant les populations et les écosystèmes ;
- Préparer l'atelier régional (virtuel) de validation des différents documents annexes du PSD PRASAC (2025-2034) ;
- Animer l'atelier régional de validation des différents documents annexes du PSD-PRASAC (2025-2034) ;
- Prendre en compte les observations, commentaires et recommandations de l'atelier régional de validation des différents documents annexes du PSD-PRASAC (2025-2034) pour améliorer lesdits documents ;
- Préparer la réunion de consultation (virtuel) du Conseil scientifique du PRASAC ;
- Intégrer les observations des honorables membres du Conseil Scientifique ;
- Finaliser les documents annexes du PSD-PRASAC (2025-2034) ;
- Produire un rapport final de la mission.

3. LIVRABLES ATTENDUS

Dans le cadre de sa mission, le consultant devra fournir au PRASAC les éléments ci-après :

- Un rapport initial de démarrage de la mission d'élaboration de trois documents annexes du PSD-PRASAC ;
- Une proposition de méthode de travail pour la conduite de l'atelier régional de validation de trois documents annexes du PSD-PRASAC ;
- Un chronogramme du déroulement de l'atelier régional de validation de trois documents annexes du PSD-PRASAC ;
- Des présentations en format power point à utiliser lors de l'atelier régional de validation de trois documents annexes du PSD-PRASAC ;
- Une version provisoire de la stratégie de communication ;
- Une version provisoire du guide de suivi-évaluation ;
- Une version provisoire du plan de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Un document définitif de la stratégie de communication ;
- Un document définitif du guide de suivi-évaluation ;
- Un document définitif du plan de sauvegarde environnementale et sociale ;
- Un rapport de fin de mission d'élaboration de trois documents annexes du PSD-PRASAC.



4. PROFIL DU CONSULTANT

Le consultant doit avoir le profil décrit ci-après :

- Un niveau d'études au minimum DEA/Master en suivi-évaluation/développement des programmes et projets ou tout autre domaine connexe en matière de planification stratégique ;
- Une expérience en matière d'élaboration des politiques et stratégies agricoles de plus de 10 ans ou tout autre domaine connexe ;
- Une expérience professionnelle de plus de 10 ans dans la gestion, la conduite, le suivi-évaluation des projets à caractère régional ;
- Une bonne capacité d'animation/facilitation des ateliers ;
- Une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Une expérience avérée dans la conduite des travaux similaires ;
- Une disponibilité pendant la période considérée.

5. LIEU ET PERIODE DE LA MISSION

La mission sera conduite au lieu de résidence du consultant. Elle se déroulera sur 30 jours maximum, répartis en 15 phases suivantes :

- **Phase 1 (01 jour) :** Réunion de cadrage de la mission et entretiens préliminaires avec la DG/DS PRASAC, revue documentaire sur la base des documents fournis et élaboration du rapport de démarrage de la mission d'appui ;
- **Phase 2 (10 jours) :** Elaboration de trois documents annexes du PSD-PRASAC,
- **Phase 3 (02 jours) :** Elaboration des supports de l'atelier régional de validation ;
- **Phase 4 (01 jour) :** Réunion préparatoire en mode virtuel de l'atelier de validation des versions provisoires des trois documents annexes du PSD-PRASAC avec la DG/DS PRASAC en vue de l'examen dudit projet et de l'ensemble des supports élaborés en vue de la tenue de l'atelier régional de validation ;
- **Phase 5 (01 jour) :** Envoi aux Experts des versions provisoires des trois documents annexes du PSD-PRASAC,
- **Phase 6 (02 jours) :** Traitement des observations des Experts sur les versions provisoires des trois documents annexes du PSD-PRASAC ;
- **Phase 7 (02 jours) :** Animation à l'atelier régional de validation des versions provisoires des trois documents annexes du PSD-PRASAC ;
- **Phase 8 (01 jour) :** Prise en compte des observations formulées par les Experts ;
- **Phase 9 (01 jour) :** Elaboration des supports pour la Consultation du Conseil Scientifique ;
- **Phase 10 (01 jour) :** Réunion préparatoire en mode virtuel de la Consultation du Conseil Scientifique ;
- **Phase 11 (01 jour) :** Envoi aux Honorables Membres du Conseil scientifique des versions provisoires des trois documents annexes du PSD-PRASAC ;
- **Phase 12 (01 jour) :** Traitement des observations des Honorables Membres du Conseil Scientifique sur les versions améliorées des trois documents annexes du PSD-PRASAC ;
- **Phase 13 (01 jour) :** Animation de la consultation du Conseil Scientifique ;
- **Phase 14 (01 jour) :** Prise en compte des observations formulées par les Honorables Membres du Conseil Scientifique ;



- **Phase 15 (04 jours) :** Rédaction du rapport final de la mission, prise en compte de tous les amendements et validation finale par la DG/DS PRASAC.

La mission débutera par une réunion de cadrage avec la Direction Générale du PRASAC et la FAO. Elle permettra de :

- Exposer le déroulé du processus d'élaboration des trois documents annexes du PSD-PRASAC (2025-2034) ;
- Préciser les attentes du PRASAC par rapport à la mission d'élaboration des trois documents annexes du PSD-PRASAC ;
- Transmettre un ensemble de documents relatifs à la mission : documents du PSD-PRASAC, document du POQ, Stratégie de mobilisation des ressources, textes du PRASAC et tout autre document nécessaire pour le travail du Consultant ;
- Affiner le chronogramme d'exécution de la mission d'élaboration des trois documents annexes du PSD-PRASAC (2025-2034).

6. TRAITEMENT DU CONSULTANT

Un contrat sera signé entre la PRASAC et le Consultant en charge de la mission d'élaboration des trois documents annexes du PSD-PRASAC (2025-2034). A ce titre, le consultant percevra des honoraires conformément aux résultats des négociations avec le PRASAC sur la base des engagements déclinés à travers ledit contrat.

7. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidatures doit comprendre :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général du PRASAC ;
- Un curriculum vitae détaillé actualisé ;
- Les justificatifs de diplômes et d'attestation de services faits sur des missions similaires.

Les personnes désireuses de répondre à cet appel sont priées d'envoyer leurs dossiers de candidature par voie électronique au plus tard le 1^{er} mai 2026 à :

Monsieur le Directeur Général du PRASAC

PRASAC - BP 764 - N'Djaména -TCHAD

Email : *prasac_dg@yahoo.fr*

Cc : *prasac-cemac@hotmail.com et moussamassanga@gmail.com*

Objet : *Candidature pour l'exécution de la mission d'élaboration des documents annexes du PSD-PRASAC (2025-2034)*

Le Directeur Général




M. Jean-Louis MIHINDOU DOUKAGA